

# Allocution de M. Pierre de Salis Ministre de Suisse en France

Autor(en): **Salis, Pierre de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **36 (1956)**

Heft 6-7

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887749>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ALLOCUTION DE M. Pierre de SALIS  
MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE



*Devant les membres de la Chambre de commerce suisse en France réunis, le 30 mai 1956, en Assemblée générale, M. le Ministre Pierre de Salis a rappelé dans quelles conditions se sont déroulées les difficiles négociations franco-suisse de l'été 1955, qui ont abouti à un accord, fruit d'une somme de concessions réciproques.*

*Puis, réalisant la situation délicate de l'économie française d'aujourd'hui, il a souhaité que le gouvernement français persévère dans sa politique de libération des échanges.*

La tradition veut qu'en fin de vos délibérations annuelles, le Ministre de Suisse en France brosse devant vous un rapide tableau de la situation économique et vous entretienne plus spécialement des relations franco-suisse. Je tiens beaucoup à cette tradition car elle me donne, avant tout, l'occasion de relever publiquement, Monsieur le Président, combien sont précieux et fructueux les rapports qui existent entre votre Compagnie et la Légation et, plus particulièrement, entre votre Direction générale et le service économique de cette Mission diplomatique.

L'an dernier, à pareille époque, les négociations en vue de la conclusion d'un accord commercial nouveau s'avéraient laborieuses. Cela s'explique aisément si l'on veut bien se souvenir des conditions dans lesquelles débütèrent les pourparlers.

D'un côté, une délégation suisse décidée enfin à rompre avec un passé qui n'avait que trop duré, et que des déclarations officielles françaises, aussi bien que les faits, permettaient de considérer comme révolu. Pour tenir compte des multiples difficultés qu'eurent à surmonter les pouvoirs publics et l'économie français pour se réadapter après le dernier conflit mondial, les autorités fédérales avaient mis précédemment une sourdine à de légitimes revendications. C'est ce qui nous valut une série d'arrangements de courte durée qui ne pouvaient contenter ni nos exportateurs ni la clientèle française. Ils ne permettaient en effet pas de satisfaire aux besoins d'un courant d'échanges normal et traditionnel. En outre, les dispositions à long terme, indispensables à l'élaboration d'une politique rationnelle dans

les entreprises, ne pouvaient pas être prises, que ce soit par les vendeurs ou par les acheteurs.

De l'autre côté, bien que dûment informée quinze jours avant le début des négociations des desiderata suisses — et cela est un fait unique dans les annales des pourparlers internationaux — une délégation française accoutumée à une grande mansuétude, devenue la règle de ses partenaires, qui entendait maintenir — sans doute avec de légères modifications — l'ancienne structure contractuelle.

Voilà pourquoi les négociations furent si longues et si délicates. Malgré d'importants abattements sur les demandes initiales des autorités suisses, aucune solution satisfaisante ne put être trouvée avant l'échéance du 30 juin 1955.

Et ce fut l'interruption des échanges contractuels. Faute de contingents, il devint impossible d'exporter les produits non libérés. Le Conseil fédéral se vit contraint de prendre des mesures pour rétablir quelque peu l'équilibre. Finalement, quatre mois après l'expiration de l'ancien arrangement, et grâce à des concessions mutuelles, un nouvel accord put être signé le 29 octobre 1955. Il fixe pour deux ans la structure des échanges et marque un sérieux progrès sur le passé.

L'arrêt quasi total du commerce franco-suisse, s'il fut pénible et regrettable à bien des égards, eut pour conséquence secondaire, mais non négligeable, de mettre en relief des aspects des relations franco-suisses, qui pour être souvent méconnus ou oubliés, n'en sont pas moins réels et profonds. On réalisa notamment en France qu'il était possible d'écouler en Suisse tout ce qu'on voulait, comme on le voulait, et quand on le voulait, pratiquement sans formalité; bref, qu'il suffisait en définitive d'avoir un acheteur pour pouvoir vendre. Ce fut aussi pour la Suisse une preuve nouvelle de la fidélité de la clientèle française et des rapports étroits qui la lient à son industrie, car la demande subsista, malgré l'impossibilité de la satisfaire momentanément.

La sagesse populaire veut que les différents entre amis sincères soient les plus difficiles à liquider. Aussi, est-ce avec un véritable soupir de soulagement que, d'un côté du Jura comme de l'autre, on accueillit la signature de l'accord. Sans doute ne comble-t-il pas

toutes les espérances que nos négociateurs caressaient. Il représente néanmoins une très sérieuse amélioration des possibilités d'échanges économiques entre les deux pays. Au surplus, un accord est toujours le fruit d'une somme de concessions réciproques; il n'a de vraie valeur que si son exécution se fait dans l'esprit qui a présidé à son élaboration. Nous avons tout lieu, me semble-t-il, de considérer qu'il n'est pas si mauvais, à en juger par les résultats enregistrés à l'expiration de la première période de son application.

Dans deux domaines cependant les négociateurs ne sont pas parvenus à une entente définitive et, fort judicieusement, ont chargé les milieux professionnels intéressés des deux pays de leur faire des propositions. Il s'agit des colorants et de l'horlogerie.

L'ambition des négociateurs était de mettre sur pieds un accord de longue durée. Dès lors, on doit admettre que la délégation suisse ne pouvait pas formuler une demande pour les colorants qui fut inférieure au volume d'affaires effectivement réalisé l'année précédente sur ces produits. Il est bon de rappeler encore que, quatre ans plus tôt, la délégation française n'avait pas hésité à rompre les négociations parce que la délégation suisse lui refusait la quantité de colorants qu'elle exigeait. Les temps ont changé. On ne saurait toutefois reprocher à la délégation suisse un manque de compréhension pour les préoccupations de l'industrie française des colorants, attendu qu'elle a déjà au cours des négociations réduit sa demande initiale.

Eu égard à l'horlogerie, je ne mentionnerai qu'un chiffre. Il explique l'intérêt que les autorités fédérales portent à cette industrie vitale pour toute une région de notre pays : 85 % de la production de nos fabriques de montres sont destinés à l'exportation. L'importance sociale et économique de cette branche d'activité est, toute proportion gardée, comparable bien qu'imparfaitement, à celle de l'industrie automobile française.

Il faut donc souhaiter que les deux groupes d'experts suisses et français, qui se sont déjà réunis plusieurs fois, arrivent sous peu à une entente qui, si j'en crois les renseignements que j'ai reçus, pourrait prochainement être

acquise, les délibérations se déroulant dans une atmosphère propice et détendue. Si de part et d'autre une réelle bonne volonté et un sincère désir d'aboutir existent, il n'y a pas et ne peut pas y avoir de problème insoluble entre la Suisse et la France.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je me suis un peu étendu sur le lien qui lie les économies suisse et française, mais il me semblait indispensable de faire le point à ce sujet. Il ne faut pas perdre de vue que ce lien contractuel fut imposé par des circonstances exceptionnelles qui, à l'origine, n'étaient que les manifestations de la crise économique de 1932. C'est elle qui nous valut les premiers contingents. Depuis la fin des hostilités, des hommes de bonne volonté ont cherché sur le plan international à recréer des conditions normales d'échanges. L'O. E. C. E., qui est une des expressions de ce désir, travaille à éliminer toutes les entraves qui subsistent encore dans les relations économiques entre les pays qui en font partie. La libération des échanges est, vous le savez bien, un des buts auxquels tend cet organisme. Grâce à lui, des allègements importants ont déjà été acquis. Les difficultés que la France rencontre pour tenir ses engagements envers cette institution, et porter son pourcentage de libération — actuellement de 82 % théoriques — aux 90 % décidés à titre expérimental, et déjà réalisés par plusieurs États membres, l'ont incitée à prélever une taxe temporaire de compensation qui frappe à des taux divers presque tous les produits qu'elle a nouvellement libérés. En instituant cette taxe, ses auteurs entendaient compenser la disparité des prix étrangers avec les prix intérieurs grevés de charges sociales élevées. Or, il est de notoriété que les prix suisses ont toujours été très hauts et qu'ils sont généralement supérieurs aux prix des mêmes produits indigènes. Cette protection supplémentaire ne saurait se justifier à leur endroit. L'industrie française qui ne produit actuellement pas à des prix compétitifs, que ce soit sur le marché intérieur ou sur les marchés extérieurs, ne pourra se maintenir à la longue que si elle s'adapte elle-même aux conditions nouvelles. L'aide temporaire de l'État — dont la nécessité peut se justifier dans certains cas —

encourage à la longue la pratique de prix élevés et fausse le libre jeu des lois économiques permanentes. Toute libération des échanges, accompagnée d'un prélèvement de droits spéciaux, ne réalise pas le but d'une véritable libération. Le Gouvernement français en est d'ailleurs conscient, puisqu'il a déjà réduit son aide à l'exportation et certaines taxes temporaires de compensation. Souhaitons que l'on persévère dans cette voie, car l'asphyxie guette ceux qui s'obstinent à vivre en vase clos.

Avant de conclure, j'aimerais encore, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, jeter un regard sur la situation présente de l'économie française.

Dans les domaines financier et industriel, on constate malheureusement un début de « récession ». Depuis la fin de 1955, les importations dépassent en valeur les exportations et l'on enregistre, après une longue série de mois excédentaires, de nouveaux déficits à l'U. E. P. Sur le marché intérieur, bien qu'une stabilité relative des prix demeure, il est difficile de prévoir quelles seront les conséquences des gelées de février sur la production agricole et leurs répercussions sur les autres secteurs de l'économie. Aussi le Gouvernement envisage-t-il de financer des importations qualifiées d'anti-inflationnistes.

Après quatre années d'une expansion économique spectaculaire, dans une stabilité monétaire lentement consolidée, les pouvoirs publics ont à faire face à une situation délicate. Elle exige un effort immense de la nation tout entière. La France traverse une période difficile. Rien ne nous permet de douter qu'elle trouvera, dans les ressources inépuisables de son génie inventif, les moyens de la surmonter victorieusement. Si l'avenir immédiat n'est pas exempt d'inquiétude, les raisons de croire et d'espérer sont plus grandes et plus nombreuses. Efforçons-nous chaque jour, et chacun à notre place, d'apporter notre contribution à l'œuvre de restauration qui continue malgré tout. Ce n'est que dans une situation normale et dans un climat pacifié que peuvent se développer et s'intensifier les échanges traditionnels entre les pays, échanges qui contribuent au bien-être des peuples.